



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PACTE
DES
SOLIDARITÉS**

En avant-première du bilan régional 2024 à paraître : la pauvreté en Occitanie

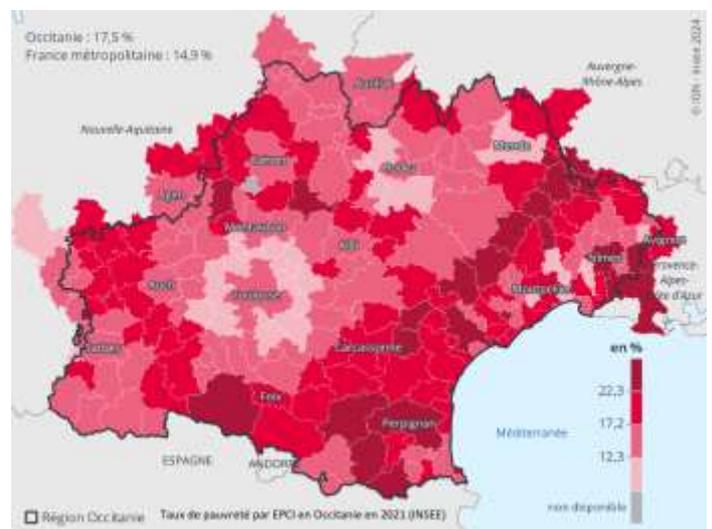
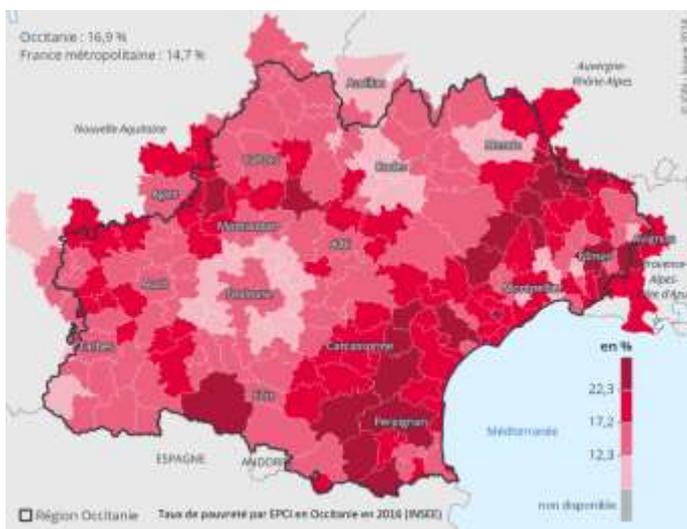
LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE



Bien qu'elle soit une région dynamique sur le plan économique, l'Occitanie se caractérise aussi par un taux de pauvreté très important, qui en fait la 4^e région la plus pauvre de France. En fin de période de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2023), le seuil de pauvreté s'établit à 1120 euros pour une personne seule.

Les données relatives à la pauvreté sont publiées par l'INSEE avec deux ou trois ans de décalage. Voici donc infra

les cartes utilisées pour analyser la pauvreté aux moments du lancement et de la clôture de la stratégie nationale 2018-2023. A l'échelle régionale, la pauvreté est passée de 16,9 à 17,5% de la population régionale de 2016 à 2021. Elle a donc augmenté en pourcentage, d'autant plus que la population s'est elle-même accrue de 116 000 habitants, passant de 5,808 à 5,924 M habitants. Elle est de 6,154 millions d'habitants au 1er janvier 2024, elle a donc gagné 348 000 habitants en 8 ans et nous connaissons via l'INSEE l'état de la pauvreté de 2024 dans un peu plus de deux ans.



De 2016 à 2021, la pauvreté a augmenté de 0,6 points. Cela ne s'explique pas seulement par les difficultés de la prise en charge de la pauvreté, comme le non-recours aux droits, la durée des allocataires au RSA ou encore l'existence de bidonvilles, de cabanisation ou de terrains illégaux de gens du voyage, mais aussi par une hausse du nombre de nouveaux habitants vulnérables. En effet, selon l'INSEE, la région gagne environ 0,7 % d'habitants chaque année, soit quelques 41 300 nouveaux venus. Ce chiffre est l'équivalent de la ville de Castres. Un tiers de ces nouveaux habitants est à son arrivée en situation de pauvreté, car, outre cadres et étudiants réputés mobiles (mais une part notable des étudiants est pauvre), les nouveaux arrivants sont aussi des seniors (petites retraites notamment) ou des chômeurs. Ainsi, parmi les nouveaux arrivants, 16 % se déclarent au chômage, soit un tiers des actifs arrivant dans la région. C'est la part la plus élevée des régions métropolitaines. Une part notable des nouveaux arrivants du Grand Narbonne, des Cévennes, des Pyrénées Méditerranée ou encore de la CA Hérault Méditerranée sont ainsi demandeurs d'emploi.

Département	Taux de de pauvreté 2015	ux de pauvreté 2021	Evolution du taux de pauvreté en points	Nombre de personnes auvres en 2015	Nombre de personnes auvres en 2021
Ariège	18,5%	19,0%	0,5	28 212	29 373
Aude	21,4%	20,8%	-0,6	78 529	78 214
Aveyron	14,4%	14,5%	0,1	40 200	40 549
Gard	20,1%	20,0%	-0,1	148 376	151 309
Haute-Garonne	13,0%	14,3%	1,3	173 563	205 114
Hérault	19,4%	19,4%	0	217 317	233 165
Gers	14,8%	15,3%	0,5	28 258	29 443
Lot	15,0%	15,3%	0,3	26 010	26 766
Lozère	15,3%	15,5%	0,2	11 794	11 860
Hautes-Pyrénées	15,0%	16,0%	1	34 287	36 953
Pyrénées-Orientales	20,9%	21,2%	0,3	98 447	103 309
Tarn	15,7%	15,7%	0	60 687	61 791
Tarn-et-Garonne	17,2%	16,7%	-0,5	43 907	43 984
Occitanie	17,2%	17,5%	0,3	993 293	1 053 881

Les 13 départements de la région Occitanie se caractérisent par de fortes disparités territoriales. En effet, la pauvreté est plus fortement présente dans les départements littoraux (de 19,4% dans l'Hérault à 21,2% dans les Pyrénées-Orientales) et plus modérée à l'intérieur des terres (de 14,3 % à 19%). L'intensité de la pauvreté est plus marquée dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. L'écart interdécile de niveau de vie (proportion de revenus entre le 1er décile et le 9^e, c'est-à-dire les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches) est légèrement inférieur à la moyenne nationale, avec 3,3 (les 10% les plus riches ont 3,3 fois le revenu des 10% les plus pauvres). Il est plus marqué dans l'Hérault (3,6) et la Haute-Garonne (3,5) et le moins élevé dans l'Aveyron, la Lozère et les Hautes-Pyrénées (2,9).

A l'échelle des intercommunalités, on voit la tâche sombre de l'arrière-pays méditerranéen sur les deux cartes, qui cumulent taux de pauvreté important et fragilité de l'INSEE sur 21 critères mesurés, ainsi que des points plus isolés comme le Quercy (Tarn-et-Garonne, taux de pauvreté de 23%), le Couserans (Ariège, taux de 22,3%), le Cordais et Causse (Tarn, taux de 22,3%). Il faut aussi être attentif à des coloris roses qui s'assombrissent, comme l'ouest du Gers et une partie du Lot.

A une échelle encore plus fine, **la pauvreté est présente dans toutes les strates de communes et en milieu rural** : elle prend la forme sous la forme d'une courbe en cloche inversée dont les pics sont les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales les plus isolées (taux de pauvreté de 17,9 % dans les zones rurales non périurbaines). Les QPV représentent un tiers des personnes pauvres de la région. **Le taux de pauvreté des QPV est de 52,7%** (contre un taux de 49% au niveau national). Cette présence de la pauvreté à des taux et sous des formes différentes entre milieu urbain et rural a conduit le commissaire à entreprendre des actions différenciées, en articulation avec la politique de la ville d'un côté, le plan ruralités de l'autre.

La pauvreté monétaire s'avère cependant insuffisante pour définir la pauvreté. Elle est donc complétée par plusieurs approches, dont le taux de privation matérielle et sociale qui a remplacé depuis 2020 un précédent indicateur de pauvreté en conditions de vie. Le taux de privation évalue le renoncement des ménages à certains produits ou services, il atteint 13,1% en 2023, contre 12,6 en 2018 (pic à 3,4% en 2020 du fait de la crise sanitaire). En particulier, les difficultés s'accroissent en 2023 pour honorer le paiement des factures d'électricité, de gaz ou d'eau. Sur la longue période, la part des ménages déclarant une insuffisance de ressources est proche de son niveau de 2004. À l'inverse, les restrictions de consommation augmentent.

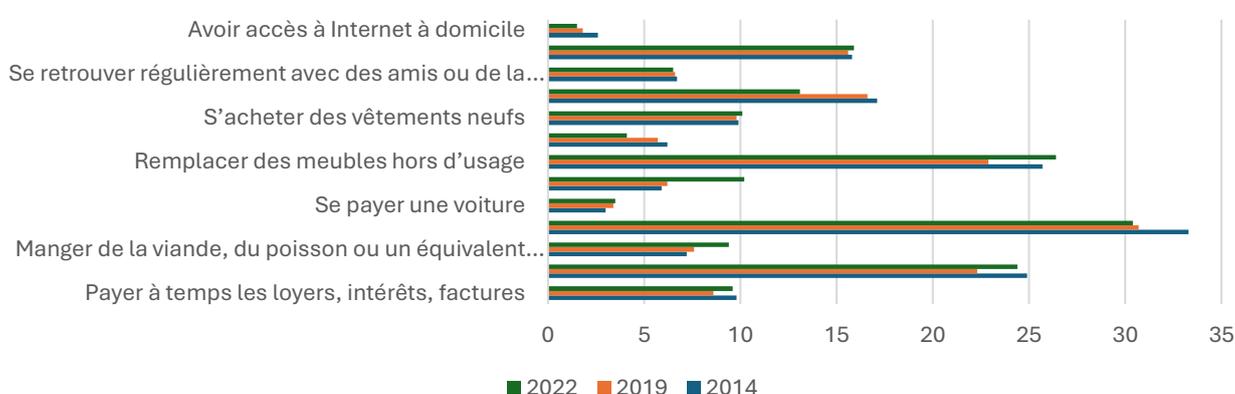
La pauvreté en termes de taux de privation

Le taux de privation, qui évalue le renoncement des ménages à certains produits ou services, a atteint 13,1% en 2023, contre 12,6 en 2018 (pic à 3,4% en 2020 du fait de la crise sanitaire). En particulier, les difficultés s'accroissent en 2023 pour honorer le paiement des factures d'électricité, de gaz ou d'eau. Sur la longue période, la part des ménages déclarant une insuffisance de ressources est proche de son niveau de 2004. À l'inverse, les restrictions de consommation augmentent.

Fréquence des privations, pour des raisons financières, selon les situations de pauvreté



Part de personnes déclarant ne pas pouvoir :



Source : INSEE, retraitement commissaire

Le surendettement

L'avantage du critère du surendettement, qui ne se superpose évidemment pas avec la pauvreté, c'est que la banque de France le communique en année N+1, dès le mois de mars. Avec d'autres indicateurs, il permet donc de compléter l'approche en termes de taux de pauvreté dont l'obtention est plus tardive. En Occitanie sur 2019-2023, l'endettement global moyen des ménages surendettés baisse de 13%, passant de 45 000 euros en 2019 à 39 000 euros en 2023, soit en dessous de la moyenne nationale. Le surendettement en Occitanie concerne en majorité des ménages pauvres puisque

58,7 % des ménages surendettés sont sous le seuil de pauvreté en 2023.

Evolution annuelle des dépôts de dossiers de surendettement en Occitanie

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Ariège	361	253	298	296	312
Aude	921	671	825	822	845
Aveyron	401	295	348	306	338
Gard	1 378	1 106	1 266	1 229	1 313
Gers	420	320	325	314	377
Haute-Garonne	2 592	1 905	2 211	2 222	2 360
Hautes-Pyrénées	495	377	404	391	404
Hérault	2 297	1 792	2 055	1 995	2 290
Lot	389	297	282	277	339
Lozère	100	70	80	80	62
Pyrénées-Orientales	1 279	1 035	1 099	958	1 121
Tarn	865	597	684	657	773
Tarn-et-Garonne	553	390	429	438	452
Occitanie	12 051	9 108	10 306	9 985	10 986

En Occitanie, le nombre de dépôts de dossier de surendettement est de 10 986 dossiers en 2023, soit un niveau inférieur d'environ 8 % à celui observé en 2019, année de référence pré-pandémie (12 051 dossiers en 2019).



Source : Données Banque de France, Baromètre de l'inclusion financière

Autre indicateur intéressant : les incidents paiement sont recensés via le fichier central des chèques (FCC).

Le FCC répertorie les incidents de paiement liés aux chèques et aux cartes bancaires. Depuis 2021, le nombre de personnes inscrites sur le FCC à l'échelle de l'Occitanie est bien inférieur au niveau de 2019, ce qui s'explique aussi par la baisse de l'utilisation des chèques en France.

D'autres indicateurs pertinents ont été proposés dans les bilans annuels 2020 à 2023, comme le taux de chômage ou le nombre d'allocataires des minima sociaux. Comme ses indicateurs sont aussi des financements contribuant à LCP ils seront présentés dans la partie 4 du bilan annuel.

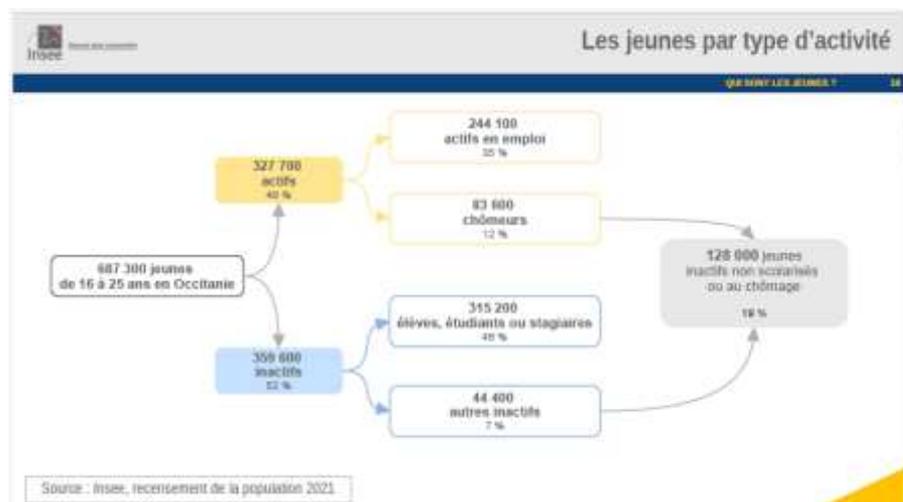
Quels sont les publics pauvres ?



En octobre 2023, pour préparer les diagnostics départementaux préalables aux contrats locaux des solidarités, l'INSEE a publié une étude régionale très intéressante aux échelles régionale, départementales et intercommunale, identifiant 6 profils de personnes en situation de pauvreté, à savoir trois au titre de leur relation à l'emploi et trois au titre de leur type d'habitation.

Le profil le plus fréquent est constitué des ménages pauvres retraités, particulièrement

présents dans les territoires ruraux. Le deuxième profil, très présent dans les métropoles de Toulouse et Montpellier, concerne des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Le troisième profil, fréquemment installé dans les territoires les plus urbanisés de la région, regroupe les jeunes ménages non inserés ou en phase d'insertion sur le marché du travail. Les trois derniers profils distinguent les autres ménages pauvres non inserés sur le marché du travail selon le statut d'occupation de leur logement : les propriétaires, relativement plus présents dans les territoires ruraux ; les locataires du privé, nombreux sur le littoral méditerranéen et les locataires du parc social, très présents dans les territoires les plus denses.



Les jeunes sont avec 27,6 % le premier public touché par la pauvreté. Celle-ci concerne d'abord les NEET – ni en emploi, ni en études ni en formation –, qui sont au nombre de 128 000. Elle concerne aussi une part significative des étudiants. Presque les trois quarts des étudiants sont, au moins en partie, dépendants financièrement de leurs parents. Parallèlement, 4 % des étudiants

étaient selon le Ministère de l'enseignement supérieur dans une situation de précarité en 2020. Selon une enquête Linkee de 2023, **76% des étudiants interrogés ont un "reste à vivre" de moins de 100 euros par mois**, soit l'équivalent de 3,33 euros par jour. La précarité des jeunes a fait l'objet de la conférence régionale du 16 octobre 2024 a Narbonne qui a réuni 650 participants.